

<http://menouetsesvoisinsdargonnes.fr/spip.php?article96>

Le télégraphe optique de Valmy.

- Revue N°38 -

Date de mise en ligne : lundi 25 février 2008

Copyright © Sainte Ménehould et ses Voisins d'Argonne - Tous droits

réservés



En 1794, les frères Chappe développent le premier système de télégraphe opérationnel. Une sorte de sémaphore (exemple ci-contre) constitué d'un grand bras, portant deux petits bras, permet de représenter 98 signaux différents. Cette innovation réside moins dans la technique que dans l'organisation du réseau, il permet de communiquer en quelques heures d'un point du territoire à un autre. Le télégraphe est un atout majeur dans la guerre que la Révolution a déclenchée contre les puissances européennes. La France se dote du premier réseau de télécommunication. En 1794 la Convention fait construire la ligne Paris-Lille, le 31 mai 1798 la ligne Paris-Strasbourg est ouverte. Un message très court au départ de Strasbourg est relié par 44 stations pour être transmis à Paris en 6 minutes et 30 secondes. Dans notre région les stations qui peuvent retenir notre attention sont : à l'Epine la tour nord de la basilique a été rasée pour y placer le mécanisme, les villages de Tilloy, la Croix, Valmy, Chaudefontaine, les Islettes puis Clermont.

Le poste de Valmy va retenir notre attention par le courrier qu'un habitant, très hospitalier, de ce village a rédigé par suite d'un manque évident de reconnaissance.

Aux Citoyens

Administrateurs du Canton de

La Neuville au Pont

Citoyens

Pierre Nicol Propriétaire demeurant à Valmy à l'honneur de vous exposer.

Qu'à l'arrivée à Valmy du citoyen Ségrétier, agent du Télégraphe du Poste dudit Valmy et de Louise Montjoye son Epouse, aucun habitant ne pouvait, ni les loger ni les faire subsister manquant de Place, que voyant ce Citoyen dans une situation aussi malheureuse il a consentit d'après leur demande souvent de fois réitérée, de les loger, les coucher nourrir et leur a fourni outre ça de l'huile de la graisse et du plomb pour l'usage du télégraphe, desquels objets il n'a touché le paiement des mains des agents ou chefs, de sorte qu'il se trouve redevable pétitionnaire de la somme de soixante deux francs quatre vingt centimes pour Nourriture et Logement (non compris deux francs pour plomb, graisse et huile) de laquelle somme il a fait un billet (joint au présent) en trois paiements égaux à savoir le Premier le 30 germinal dernier. Les relançant, a fait passer au citoyen Segretier une invitation qu'il joint aussi à la présente, afin qu'il ait à nouveau rempli son obligation ; pour toute réponse il lui a renvoyé son invitation. Le pétitionnaire prie l'administration Municipale d'ordonner que le citoyen soit tenu de s'acquitter envers lui par le moyen de l'invitation qu'elle feroit au citoyen chargé de payer les agents du télégraphe, d'en faire la Retenue au dit Segretier sur son traitement et faire passer au pétitionnaire la somme qu'il lui est justement due et vous ferez droit.

Signé Nicol

La réponse à cette pétition est faite le 10 floréal an 6 :

« L'administration municipale du canton de la Neuville-au-Pont, le commissaire du Directoire Exécutif entendu ; considérant qu'il est de toute justice que le pétitionnaire soit payé des nourritures, logement et blanchiment qu'il a fait et fourni au citoyen Ségrétier agent du télégraphe du poste de Valmy et à sa femme.

Estime qu'il y a lieu par le Département de donner les ordres nécessaires pour faire assurer et procurer le paiement

Le télégraphe optique de Valmy.

au pétitionnaire de la somme de soixante deux francs quatre vingt centimes d'une part et deux francs d'autre part pour les causes expliquées en sa pétition.

En Municipalité à La Neuville-au-Pont ce dix floréal an 6 de la République une et indivisible.

Suivent les signatures de :

Person, Lambert, Hérisson, Petit, Morin et Darré

Le poste de Valmy était situé au nord du village à la limite du finage avec la commune de Hans. Le cadastre relevé en 1810 le situe au lieu-dit La Savonnière, l'altitude du télégraphe était de 215 m.

